



JUDO GI

UTILISÉS LORS

DES JEUX OLYMPIQUES

Chaque combattant participant aux épreuves de Judo lors des Jeux Olympiques doit porter une tenue réglementaire : JUDO GI (veste, pantalon et ceinture).

Afin de respecter l'équité, le JUDO GI doit avoir les mêmes caractéristiques de fabrication pour tous les combattants .

Un contrôle strict, par un laboratoire agréé atteste que le judogi est réglementaire.

Un label infalsifiable est apposé sur la veste, le pantalon et la ceinture, certifiant que l'élément est réglementaire. L'emplacement de ce label est défini.

Les athlètes participants aux Jeux Olympiques doivent combattre aux épreuves de judo avec un judogi dont les marquages sont en conformité avec les règlements de la FIJ et du CIO.

Les règles sont clairement établies et définies.

Aucune dérogation ne sera accordée.

Les textes de références sont ceux de :

- **La charte olympique (état en vigueur au 02/08/2015)**
http://www.olympic.org/Documents/olympic_charter_fr.pdf
- **Directives concernant les identifications autorisées – Jeux de la XXXI Olympiade, RIO 2016 (version décembre 2015)**
- **Règlementation de fabrication du judogi FIJ (application au 1^{er} avril 2015)**
- **Guide de contrôle du judogi lors des compétitions de la FIJ (application 01/01/2014)**

Seuls les judogi ayant satisfait au contrôle des laboratoires officiels et agréés par la FIJ pourront être utilisés (liste des Fournisseurs de la FIJ au 01/06/2016).

FOURNISSEURS DE LA FIJ

FOURNISSEUR MAJEUR:



GREEN HILL

FOURNISSEUR 2^{ème} CATEGORIE :



SFJAM NORIS

FOURNISSEURS 3^{ème} CATEGORIE :



MIZUNO



ADIDAS DOUBLE D



HAYAKAWA (KUSAKURA)



BUDO SPORT (HIKU)



ESSIMO



MATURU



FIGHTING FILMS



KAPPA



DANRHO



DAEDO



TOYO MARTIAL ARTS

Les catégories de fournisseur ne concernent pas la qualité de produits, mais le type du contrat avec la FIJ.

ETIQUETTE FIJ



Identification de la conformité FIJ. Étiquette optique infalsifiable, de 15,75 cm² (3,5 cm X 4,5 cm) certifiant que le judogi répond aux règles de la FIJ en vigueur.

L'étiquette apposée par le fabricant est placée sous sa responsabilité. Les athlètes devront également s'assurer que le judogi est conforme à la réglementation.

La conformité de l'étiquette optique infalsifiable de la FIJ se vérifie à l'aide d'une lampe UV. Un trait vertical apparaît dans le « O » de APPROVED et de JUDO GI et dans le rond du logo de la FIJ. Tout Judogi ou ceinture non conforme sera refusé.

1 seule étiquette par article d'habillement

L'étiquette est placée :

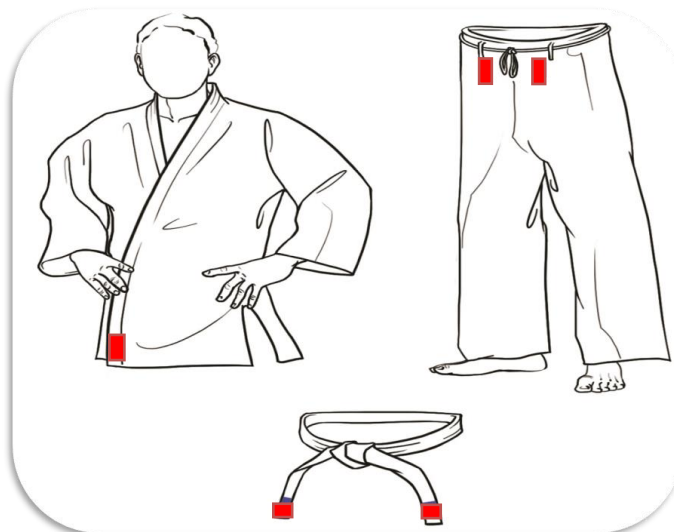
- Sur le devant et le bas de la veste du côté gauche (veste croisée à droite), à proximité de/ou sur la zone renforcée.
- Sur le devant et le haut du pantalon, à proximité du milieu.
- Sur une des deux extrémités de la ceinture.

1 emplacement possible

1 seule étiquette autorisée

2 emplacements possibles

1 seule étiquette autorisée



2 emplacements possibles

1 seule étiquette autorisée

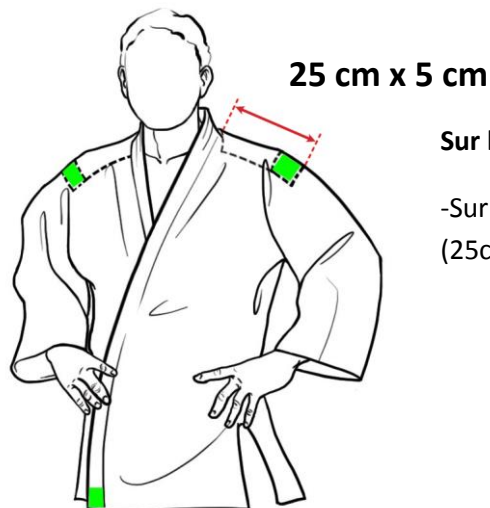
LOGO DU FABRICANT SUR VESTE ET PANTALON 30 CM² MAXIMUM:

Le logo du fabricant doit représenter la désignation courante de la marque ou du logo distinctif du fabricant.

Un seul logo du fabricant est autorisé sur la veste et le pantalon, il doit être d'une surface de 30 cm² maximum.

2 emplacements possibles

1 seul logo autorisé

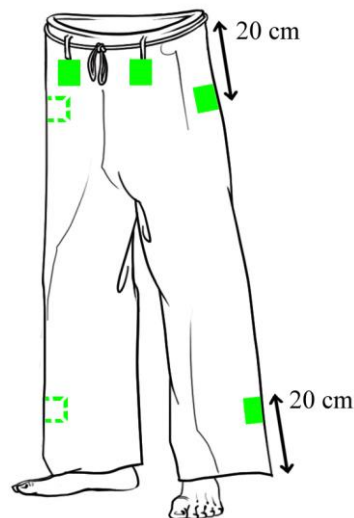


Sur la veste, de façon apparente :

-Sur l'extrémité basse et à l'intérieur de la zone (25cmx5cm) sur l'épaule gauche ou droite.

8 emplacements possibles

1 seul logo autorisé



Sur le pantalon, de façon apparente :

-Soit en haut, sur la partie antérieure ou le côté extérieur (20 cm maximum du cordon).

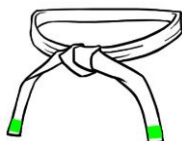
-Soit en bas, sur une des deux jambes sur la partie antérieure ou le côté extérieur (20 cm de distance maximum du bas du revers).



LOGO DU FABRICANT SUR CEINTURE 9 CM² MAXIMUM:

2 emplacements possibles

1 seul logo autorisé



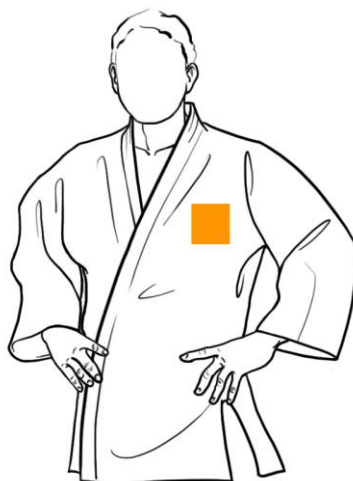
Sur la ceinture, de façon apparente :

-à une des deux extrémités, d'une surface de 9 cm²

EMBLEME DU CNO : 100 cm².

L'emblème du CNO : il représente l'emblème institutionnel du Comité National Olympique participant, approuvé par le CIO. Aucune marque commerciale ne peut y être associée.

Placé sur le côté gauche à hauteur de la poitrine. Surface maximale 100 cm².



1 emplacement possible

1 seul emblème du CNO ou le drapeau national autorisé

COULEUR:

La veste et le pantalon du judogi doivent être de couleur uniforme et répondre aux références suivantes pour la couleur :

- Blanc : référence Snow White
- Bleu : couleur pantone maximum : 285M couleur pantone minimum : 286M

La ceinture doit être de couleur uniforme noire.



PUBLICITE : NON autorisé **MARQUAGE du nom : NON autorisé**



[Pendant les Jeux Olympiques de Rio 2016 aucune forme de publicité n'est autorisée sur le judogi et la ceinture](#)

INFORMATIONS

Tee-shirt pour les féminines:

Les athlètes féminines doivent porter un tee-shirt blanc non transparent à ras le cou sous leur veste de judogi.

Un seul logo du fabricant de 30 cm² maximum est autorisé.

Il ne doit pas être visible lorsque le judogi est fermé.

Dossards :

Les athlètes porteront un dossard comportant leur nom correspondant à celui enregistré par leur CNO et le code pays au dos de leur veste. Les dossards seront fournis et cousus par les organisateurs.

Toutes les vestes doivent être propres et sèches et aucun élément ne doit être fixé au dos des vestes (ancien dossard ou publicité).

Judogi :

Chaque combattant devra faire contrôler les judogi et coudre les dossards, par les organisateurs, avant les compétitions. Chaque combattant devra présenter au minimum deux (2) judogi (1 blanc, 1 bleu) et une (1) ceinture et au maximum quatre (4) judogi (2 blancs, 2 bleus) et deux (2) ceintures.